Image not found or type unknown

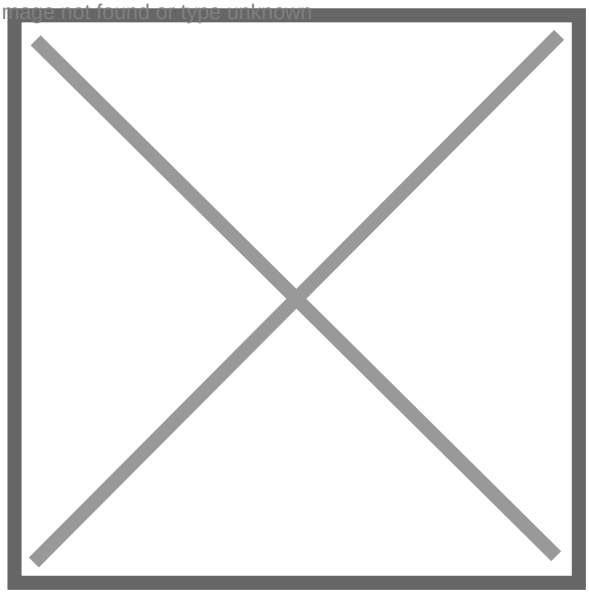

Denonciation du contrat de gestion

Par **lulu**, le **20/05/2009** à **19:19**

Bonjour,
j ai un soucis avec mon gestionnaire, en effet mon locataire m'as fait parvenir un préavis de départ pour le 06 février 2009 or il a quitté les lieux avec l accords du gestionnaire le 13/12/2008. Le gestionnaire ne m'as pas prévenu et en voyant que mon loyer n'était pas versé j ai appelé l agence, les loyers était du jusqu'au préavis mais mon gestionaire à tout simplement déduit la caution des mois restants et reloué l'appart en mars réclamant au passage 934 € de frais au locataire (ce qui me semble abusé) j'ai donc demandé a reprendre la gestion de mes biens (2 biens) et ce dernier m'as adressé une facture d'honoraire de 934 € pour la redaction du bail, facture antidaté au jour d'entrée des locataires et à déduit cette note de frais de mon loyer prétextant que je lui devais encore 100 € et m'indiquant que je ne pourrai reprendre ma gestion qu'à condition de lui verser des dommages et intérêts .
A t il le droit se garder le versement de mon loyer pour commencer cette note de frais ?
Puis je reprendre directement ma gestion en mettant en avant la faute commise par l agence immobiliere ?
Avait il le droit déduire la caution ?
Merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés